

## **patrimoine immobilier de la Ville**

### **une convention écologique sera expérimentée avec les locataires de bâtiments rénovés**

**Pour répondre à une motion communale demandant la création de contrats de location respectueux de l'environnement, la Municipalité propose de tester avec ses locataires la convention écologique, un contrat conjoint visant à réduire l'impact environnemental dans le secteur de l'habitat. Dans un premier temps, une étude de stratégie énergétique devra être réalisée afin d'établir les priorités de rénovation de son patrimoine immobilier.**

En Suisse, le secteur du bâtiment représente à lui seul environ 50% des émissions de gaz à effet de serre. Dans les cas de rénovations lourdes, si la technique Minergie permet de réduire les besoins de chaleur d'un bâtiment ancien de 2 fois ½, son impact sur les consommations d'électricité, d'eau ou de carburant reste limité. En complément d'une politique d'assainissement énergétique graduelle de son parc immobilier, la Ville souhaite encourager les comportements responsables des locataires, renforçant ainsi les actions entreprises dans le domaine du développement durable.

S'inspirant d'expériences bâloise (réaffectation du quartier de Gundeldinger Feld) et genevoise (habitats groupés à Plan-les-Ouates) concluantes, la Ville a privilégié la forme d'une convention écologique avec les locataires de son patrimoine immobilier. Un engagement conjoint ayant pour objectif la réduction de l'impact sur l'environnement. Sur le plan opérationnel, cette feuille de route des engagements écologiques comprend huit domaines: choisir des matériaux sains et écologiques, économiser la chaleur, l'électricité, l'eau, limiter et valoriser les déchets, préserver la biodiversité et le cycle de l'eau, repenser la mobilité, évaluer les résultats. Une première expérience lausannoise a été testée dans le nouvel immeuble de la rue Haldimand/Arlaud (ancienne Frat'). Une étude stratégique de rénovation du patrimoine immobilier permettra de cibler de nouveaux projets propices à l'introduction de cette convention, pour ensuite s'étendre éventuellement à d'autres types de construction.

Parallèlement à la mise en pace de ce nouveau modèle, deux actions de sensibilisation sont proposées: le développement d'un outil informatique "Agir-éco" mis à disposition du grand public sur le web dès cet automne (qui permettra à tout un chacun de simuler l'impact de ses efforts en matière environnementale et leurs incidences financières); une information annuelle des services industriels sur l'évolution de la consommation individuelle d'électricité.

La direction de la culture, du logement  
et du patrimoine

**Pour tout renseignement complémentaire:**

- **Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00**
- **Ulrick Liman, responsable du guichet du développement durable, tél. 021 315 73 38**
- **Philippe Cardinaux, responsable de la division gérances, tél. 021 315 44 10**

*Le préavis n° 2008-28 se trouve sur internet à l'adresse : [www.lausanne.ch/preavis](http://www.lausanne.ch/preavis)*

Lausanne, le 26 juin 2008